

TARIF

que la président relia à la résolution de la Chambre de Commerce de Toronto, restée sur l'ordre du jour depuis l'année dernière.

M. L. E. Morin ouvrit le débat par un discours dont on trouvera ailleurs le texte :

Il termina en proposant la résolution suivante :

1o Que dans tout projet de remaniement du tarif, le Parlement permette l'entrée en franchise des articles de première nécessité et de la matière première destinée aux manufactures ;

2o Qu'un droit plus élevé soit imposé sur les articles de luxe et sur ceux qui entrent en concurrence avec notre industrie nationale ;

3o Que si une augmentation du tarif est jugée nécessaire, elle ne dépasse point les exigences du service public.

Une question d'ordre ayant été soulevée, le président déclara que cette motion ne pouvait venir qu'en amendement à celle de M. Wilkes.

M. Wilkes prit alors la parole, et relut un essai qu'il avait déjà soumis l'année dernière tendant à démontrer que le temps était arrivé de dégrever le commerce et d'imposer une taxe foncière sur toutes les propriétés améliorées du pays. Il termina en proposant la résolution suivante :

"Que cette Chambre ayant pleinement considéré le mode par lequel le revenu de ce pays est prélevé, pense que le temps est arrivé de s'occuper d'une révision des sources d'où provient le revenu. Cette chambre recommande avec instance au gouvernement et aux diverses branches de la Législature de faire telles modifications de droits sur les articles qui entrent dans la consommation quotidienne du peuple de nature à diminuer le prix de la vie aux classes industrielles et sur la matière première destinée aux manufactures, encourageant et protégeant ainsi notre industrie nationale ; et qu'un revenu d'au moins un dixième de ct. dans \$1 soit prélevé sur les propriétés immobilières du pays en considération de leur protection et de leur augmentation de valeur ; qu'une taxe légère soit prélevée sur le bois scié exporté aux Etats-Unis, et qu'une taxe plus forte soit prélevée sur les spiritueux et le tabac."

M. Thomas White proposa un amendement semblable en substance à la motion de M. Morin et déclara.

"Que sans vouloir entrer dans les détails relativement au tarif, cette chambre est d'opinion qu'aucun changement ne devrait y être fait sans nécessité pour les fins du revenu, et que si une augmentation est faite, elle le soit d'accord avec notre tarif actuel, qui tout en n'affectant point le commerce du pays, donne une protection incidente aux manufactures. Cette Chambre est d'avis d'opinion que la stabilité de la politique fiscale du Canada est très importante et qu'aucun changement ne devrait être fait s'il n'est pas nécessaire pour le revenu."

M. Hugh McLennan fit remarquer que cette motion soulevait la question très importante de savoir si les membres de la Chambre croient qu'un remaniement du tarif est nécessaire, et ceux-là seuls qui sont sous cette impression devront voter en sa faveur.

M. Carruthers dit qu'il avait consulté plusieurs industriels et que tous désiraient qu'on les laisse en repos. Tout ce qu'ils demandent c'est la stabilité du tarif et ils ne s'occupent nullement d'une augmentation des droits.

L'Hon. John Young trouve la résolution de M. White trop vague et demande l'adoption d'un principe bien défini.

M. Imlach, de Brantford, proposa en amendement à la proposition de M. White :

"Que le temps étant arrivé de réviser le tarif, il importait de restaurer la liste de 20 p 100 qui avait été avantageuse au pays."

M. Côté de St. Hyacinthe maintint que toutes les manufactures du pays avaient été bâties par la protection. Le tarif actuel est suffisant

pour les manufactures déjà établies, mais point pour les nouvelles que l'on voudrait établir.

M. Rufus Stephenson, de Chatham, approuve complètement la motion de M. Imlach et croit que le désir général du pays est en faveur d'une protection plus efficace de l'industrie nationale.

M. Robertson, de Montréal, se prononça contre toute augmentation. Ce qu'il voudrait, c'est une uniformité de tarif, de manière à le faire porter sur tous également. Il approuve en général celui qui est actuellement en vigueur.

La discussion se prolongea longtemps entre MM. Wilkes, de Brantford, Wilkes, de Toronto, White, de Montréal, Wyde, d'Halifax et Imlach.

Finalement, l'amendement de M. Imlach fut rejeté par 33 voix contre 16.

M. Watson, d'Hamilton, proposa en amendement : "Que le principe d'une protection incidente est un principe juste, et que le tarif actuel soit continué avec tels amendements qui peuvent être nécessaires pour le mettre d'accord avec le principe de protection incidente des manufactures et lui faire produire le revenu nécessaire pour le service public."

Cette motion fut déclarée hors d'ordre, comme étant à tout prendre celle qui venait d'être rejetée.

M. Walker de Kingston proposa en amendement : "Que cette chambre approuve le principe d'une protection incidente jusqu'à concurrence de 15 p 100 *ad valorem* et que s'il devient nécessaire d'augmenter le tarif cette augmentation porte sur les objets de luxe. Et que cette chambre est encore d'opinion que la stabilité de la politique fiscale du pays importe également aux intérêts commerciaux et manufacturiers."

Cette résolution fut adoptée par 40 voix contre 9.

Sur motion de M. McGivern, il fut résolu de demander au Parlement un acte d'incorporation de la Chambre de Commerce de la Puissance.

Sur motion de M. McLennan, il fut résolu d'adresser un mémoire au gouverneur-général pour lui demander d'attirer l'attention du gouvernement américain sur le fait que les navires canadiens sont tenus de s'arrêter à Duncan City et d'obtenir la permission avant de pouvoir entrer dans le lac Michigan.

Une motion de M. Pennock, donnant instruction au conseil exécutif de préparer et de faire circuler en Angleterre et aux Etats-Unis toutes les informations possibles sur le Canada, son étendue, ses ressources et les avantages qu'il offre aux immigrants, fut renvoyée au comité des finances.

SECOND JOUR, 16 JANVIER.

La première question discutée fut celle de l'abolition du droit d'excise sur le pétrole et sur l'acide sulfurique. M. Kerby, de Petrolin, fit un discours dans lequel il dit que la production annuelle de pétrole avait dépassé \$1,500,000. Il prétendit que la taxe actuelle était vexatoire et odieuse aux producteurs.

La plus grande diversité d'opinion se manifesta, même parmi les intéressés, l'un d'eux, M. Walker, de London, assurant qu'il n'avait aucune objection à la taxe. Il termina en proposant en amendement : "Que cette chambre ne recommande aucun changement durant la présente année dans le droit d'excise sur le pétrole raffiné."

Cette motion fut adoptée par 33 voix contre 18.

Sur motion de M. Kerby, il fut résolu :

"Que dans le cas où cette chambre recommanderait la réciprocité en certains articles avec les Etats-Unis, l'huile de pétrole y soit comprise."

Elargissement des canaux.

M. W. S. Howland amena sur le tapis la question de l'élargissement des canaux, et proposa, secondé par M. Morin, de presser le gouvernement de pousser avec vigueur l'élargissement des canaux du St. Laurent.

Le gouvernement élargit le canal Welland ; mais il ne fait rien pour les canaux du St. Laurent, dont la prospérité d'Ontario et de Québec dépend en grande partie.

M. Skend voudrait voir améliorer le canal de Carillon qui l'an passé n'avait que 4 à 5 pieds d'eau, ce qui a été cause que des millions de pieds de bois n'ont pu être expédiés sur les divers marchés du monde.

L'Hon. John Young fit voir que l'élargissement du canal Welland, s'il n'était accompagné de l'élargissement des canaux du St. Laurent, avait pour seul résultat de forcer le commerce de l'Ouest à prendre la route d'Oswego.

M. L. E. Morin se prononça dans le même sens, disant que notre position ressemblait un peu à celle de l'Angleterre et qu'en devenant l'intermédiaire entre l'Europe et l'Amérique du nord, nous assurerions notre prospérité.

MM. McLennan, de Montréal, Watson, d'Hamilton, Stephenson, de Stratford, et Wood, d'Hamilton se prononcèrent aussi pour l'amélioration réclamée et la motion de M. Howland fut adoptée à l'unanimité.

L'Hon. M. Simpson proposa une résolution déclarant :

"Que le creusement et la protection du Havre de Kingston soient regardés comme faisant partie du plan général d'amélioration de la navigation entre l'Ouest et l'Océan."

L'Hon. M. Young dit que cette motion comportait un principe extrêmement important : c'est que les améliorations locales doivent être faites aux dépens du trésor général. Au lieu de dépenser ainsi l'argent public, il vaudrait mieux améliorer la navigation du St. Laurent, ce qui ne présente réellement aucune difficulté sérieuse.

M. Howland assura qu'en principe il était d'accord avec M. Young, mais qu'en fait le gouvernement dépense des sommes importantes en améliorations locales et qu'Ontario devrait en avoir sa juste part.

M. Carruthers, de Kingston, dit que le port de cette ville était tout aussi essentiel au commerce que le lac St. Pierre.

M. Young reprit que le creusement du lac St. Pierre avait diminué de 50 p 100 le coût du transport entre l'Europe et l'Ontario ; que ce n'est point une amélioration locale. Le cas de Kingston est tout différent ; c'est une amélioration purement locale destinée à attirer dans son port un plus grand trafic. C'est pourquoi il propose en amendement : "Que dans l'opinion de cette chambre, les fonds publics ne devraient être dépensés que pour des fins d'intérêt général, et que l'amélioration du Havre de Kingston est une entreprise purement locale et non point générale."

Après quelques débats, l'amendement fut adopté par 35 voix contre 12.

L'Hon. M. Skend proposa de recommander au gouvernement d'améliorer aussitôt que possible les canaux de Carillon et de Grenville, attendu qu'ils sont complètement insuffisants pour les exigences du commerce. Adopté.

M. Bramley de Sorel fit motion :

"Attendu que le tonnage annuel du commerce avec les Etats-Unis qui passe par la rivière Richelieu est de près de 300,000 tonnes, il est très important que l'élargissement projeté du canal Chambly et que l'amélioration de la Navigation du Richelieu, soient exécutés aussitôt que possible."

M. L. E. Morin appuya cette motion, disant que l'amélioration demandée importait beaucoup à cette partie du pays et que sans elle l'amélioration du canal Grenville ne servirait guère.

L'Hon. M. Young prétendit que le gouvernement ayant incorporé la Compagnie du canal de Caughnawaga avec pouvoir de faire toutes ces améliorations, il ne pouvait intervenir avant le mois de mai 1874, époque à laquelle la charte expirera. Il ne doute point qu'à cette époque les travaux ne soient commencés.

Une discussion eut lieu à propos du canal de Caughnawaga et des probabilités de sa construction. M. MacPherson, de St. Jean, annonça que le gouvernement avait résolu d'améliorer le Richelieu au bas de Chambly et